



Commune de 5330 ASSESSE

Références Assesse : 752.2/02.21
Références DPA : 10003650/SMA.dt

PERMIS D'ENVIRONNEMENT AVIS

Décision relative à une demande de permis d'environnement

Le Collège communal informe la population qu'un permis d'environnement a été refusé à LECOMTE Hugues, rue de la Gendarmerie, 20 à 5330 ASSESSE pour un établissement sis rue de la Gendarmerie, 20 à 5330 ASSESSE et ayant pour objet l'installation d'un système d'épuration individuelle (SEI) en dérogation à l'obligation de raccordement à l'égout d'une habitation unifamiliale.

Toute personne intéressée peut consulter cette décision ou le document qui en tient lieu

Où ?	Administration communale d'Assesse - Service Cadre de vie - Esplanade des Citoyens 4 à 5330 Assesse
Quand ?	Du 21/01/2022 au 09/02/2022 Chaque jour ouvrable pendant les heures de service et ce uniquement sur rendez-vous (Covid), soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00, le mercredi de 13h00 à 16h00 et le samedi matin de 9h à 11h30.

Lorsque la consultation a lieu le samedi matin, la personne souhaitant consulter la décision ou le document qui en tient lieu doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de

Nom, prénom et service	Service Cadre de Vie
Téléphone	083/63.68.47
Mail	cadredevie@assesse.be

Conformément à l'article 40 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, un recours non suspensif est ouvert auprès du Gouvernement wallon, à toute personne physique ou morale justifiant d'un intérêt.

À peine d'irrecevabilité, le recours est accompagné d'une preuve du versement (copie du récépissé du versement ou de l'avis de débit) du droit fixé à 25 euros sur le compte du Service public de Wallonie, Département des Permis et Autorisations (compte n°091-2150215-45 - IBAN: BE44 0912 1502 1545 - BIC: GKCCBEBB) et envoyé dans un délai de vingt jours à dater du 21/01/2022 à l'adresse suivante:

Service public de Wallonie
Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement
Département des Permis et Autorisations
Avenue Prince de Liège, 15
5100 NAMUR (Jambes)

Le recours est signé par le requérant et établi au moyen d'un formulaire dont le modèle figure en annexe XI à l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement. Ce formulaire peut être rempli en ligne ou téléchargé sur le site www.wallonie.be.

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier conformément aux dispositions des articles D.10 à D.20-18 et R.17 du livre 1^{er} du Code de l'environnement.

A Assesse, le 21/01/2022

Pour le Collège communal,

V. ROSIER

Directrice Générale

J.-L. MOSSERAY

Bourgmestre